

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction de la régulation de l'offre soins

Bureau prises en charge post-aiguës,
pathologies chroniques et santé mentale (R4)

Direction générale de la santé

Sous-direction de la santé des populations
et de la prévention des maladies chroniques

Bureau des addictions et autres déterminants
comportementaux de santé (MC2)

Instruction DGOS/R4/DGS/MC2 n° 2013-127 du 28 mars 2013 relative aux modalités de réalisation de l'enquête sur le dispositif de prise en charge en addictologie mis en œuvre dans le cadre du plan de prévention et de prise en charge des addictions 2007-2011

NOR : AFSH1308417J

Validée par le CNP le 15 mars 2013. – Visa CNP 2013-56.

Catégorie : mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en œuvre des dispositions dont il s'agit.

Résumé : la présente enquête vise à préciser le dispositif de prise en charge en addictologie, mis en place dans le cadre du plan 2007-2011.

Mots clés : addictologie – dispositif de prise en charge des addictions – plan de prévention.

Annexes :

- Annexe I. – Modalités de validation par les ARS des données renseignées par les établissements de santé.
- Annexe II. – Résultats de l'enquête DGOS 2010 de suivi de la mise en œuvre de la filière hospitalière d'addictologie dans le cadre du plan 2007-2011.
- Annexe III. – Questionnaire volet hospitalier (à remplir par les établissements de santé puis à valider par l'ARS).
- Annexe IV. – Questionnaire volet médico-social et actions de santé publique (à remplir par les ARS).

La ministre des affaires sociales et de la santé à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé (pour mise en œuvre)

Les derniers crédits relatifs à la mise en œuvre de la filière hospitalière de prise en charge des addictions (dans le cadre du plan de prévention et de prise en charge des addictions 2007-2011) ont été versés aux ARS en 2012. Un nouveau plan gouvernemental sur les addictions est en cours d'élaboration par la mission ministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie et sera présenté en 2013. Pour alimenter les propositions de ce futur plan, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux précis du dispositif de prise en charge des addictions, existant fin 2012.

La présente enquête vise à préciser le dispositif de prise en charge en addictologie, mis en place dans le cadre du plan 2007-2011. Elle est réalisée à l'aide de deux questionnaires : l'un concernant les établissements hospitaliers et l'un concernant les structures médico-sociales spécialisées et les actions de santé publique dans le champ des addictions.

L'envoi du « questionnaire établissement » relatif à l'année 2012 doit être une nouvelle occasion de communiquer auprès des établissements de santé sur le dispositif de soins en addictologie, les nécessaires articulations à formaliser avec les structures médico-sociales, le maillage territorial à renforcer en ce qui concerne les structures de recours, la mise en place d'un pôle de référence régional au niveau d'un CHU. De plus, le temps de la validation par l'ARS doit permettre de nouveaux échanges avec les établissements.

Le plan pour la prise en charge et la prévention des addictions 2007-2011 prévoit également une série de mesures relatives aux établissements médico-sociaux d'addictologie et aux actions de santé publique. La création des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) par le rapprochement des centres de soins spécialisés aux toxicomanes (CSST) et des centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) est achevée. Le « questionnaire volet médico-social et actions de santé publique » qui doit être rempli par les ARS permettra ainsi de faire un bilan sur le volet médico-social et les actions de prévention du plan addictions, en complément des remontées d'informations demandées lors de la circulaire budgétaire du 22 novembre 2012. Le questionnaire « volet médico-social et actions de santé publique » doit être adressé à la DGS (dgs-mc2@sante.gouv.fr) au plus tard le 31 mai 2013.

Dès réception de cette présente note, le « questionnaire établissement » devra être adressé à tous les établissements de votre région ayant une activité d'addictologie et/ou un service de médecine d'urgence.

Les modalités de validation des données concernant les établissements de santé sont précisées en annexe, avec la synthèse des résultats relatifs à l'année 2010.

L'ensemble des questionnaires complétés par les établissements seront ensuite validés par vos soins (*cf.* annexe III) et transmis à la DGOS, agrégés en un seul fichier par région (DGOS-USID@sante.gouv.fr) au plus tard le 31 mai 2013.

L'exploitation des résultats sera réalisée respectivement par la DGOS et la DGS en juin 2013.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS

Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL

ANNEXE I

MODALITÉS DE VALIDATION PAR LES ARS DES DONNÉES RENSEIGNÉES
PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

L'enquête menée auprès des établissements pour l'année 2012 servira à l'évaluation de la mise en œuvre du plan addiction 2007-2011 et à l'élaboration de propositions pour le nouveau plan gouvernemental.

Pour cela, il importe que les établissements répondant à l'enquête soient en nombre conséquent, comme ce fut le cas lors des enquêtes 2009 et 2010, pour lesquelles 650 établissements ont déclaré une activité en addictologie. Toutefois, même si le nombre d'établissements participants est important et représentatif, l'absence de réponse ou les réponses partielles ou non cohérentes pour un certain nombre d'items, notamment ceux portant sur les données d'activité ou relatives au personnel, empêche de tirer des conclusions pertinentes sur toutes les données collectées.

En conséquence, il est impératif que les correspondants régionaux en addictologie des ARS effectuent un contrôle de cohérence des données qui leur seront transmises par les établissements. Ces contrôles devront notamment porter sur :

- la présence ou non d'une unité de soins complexes, reconnue et faisant l'objet d'un avenant au CPOM (si la reconnaissance est programmée pour 2013, cela devra être précisé dans le mél. accompagnant le questionnaire régional) ;
- le montant alloué à l'établissement par l'ARS au titre de l'année 2012 (crédits MIGAC et DAF) ;
- la présence ou non d'une autorisation de service de médecine d'urgence au sein de l'établissement ;
- la cohérence des données relatives à l'activité des unités.

Ils devront notamment s'assurer que les unités déclarées par les établissements correspondent à la réalité, que notamment les unités pour sevrage complexe ont bien été reconnues préalablement par l'ARS et ont fait l'objet d'une inscription au CPOM.

Concernant plus particulièrement les items relatifs au niveau 3 (niveau régional enseignement-recherche), il est demandé aux correspondants régionaux d'être particulièrement vigilants sur la qualité et la pertinence des réponses apportées par les établissements, eu égard au faible nombre d'établissements concernés.

Plusieurs points du questionnaire établissement doivent être systématiquement revus par le référent ARS en charge des addictions, éventuellement complétés par ses soins en lien avec l'établissement et enfin validés.

L'enquête sur l'exercice 2012 concerne comme précédemment, outre les établissements publics de santé et les établissements participant au service public hospitalier, les établissements à statut juridique privé ayant une activité en addictologie.

Le questionnaire comporte une notice d'aide complète dans un des onglets. Un onglet doit également être renseigné par le référent de l'ARS afin de faciliter les échanges ultérieurs avec la DGOS, notamment sur la cohérence des données les ARS.

Les questionnaires d'enquête (fichier Excel) devront être dûment complétés et retournés par les ARS, au plus tard le 31 mai 2013 au ministère des affaires sociales et de la santé, à l'attention de DGOS-USID@sante.gouv.fr.

ANNEXE II

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DGOS 2010 DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FILIÈRE HOSPITALIÈRE D'ADDICTOLOGIE DANS LE CADRE DU PLAN 2007-2011

La mise en œuvre de cette filière hospitalière d'addictologie a été suivie annuellement par la DGOS, grâce à une enquête réalisée auprès des établissements de santé (PSY et MCO), *via* les ARS. Les données relatives à l'année 2010 montrent une filière hospitalière quantitativement en voie de finalisation notamment grâce aux financements alloués par le plan (43 M€ de crédits supplémentaires par an, soit 215 M€ au total sur cinq ans) et à l'implication des ARS sur cette thématique dans le cadre des SROSS. En 2010, près de 650 établissements ont renseigné l'enquête (dont 122 sont autorisés en psychiatrie, soit environ 20 %).

Les établissements relevant du niveau 1, niveau de proximité, doivent être dotés d'une consultation d'addictologie, d'une équipe de liaison et de soins, ainsi que de lits dédiés à l'addictologie dans une unité d'hospitalisation référente non spécialisée en addictologie. Par ailleurs, chaque établissement doté d'une structure des urgences au sens du décret n° 2006-576 du 22 mai 2006 doit disposer d'une équipe de liaison et d'une consultation, directement ou par convention avec un établissement doté.

En 2010, les établissements de proximité sont au nombre de 170. Un total de 298 ELSA (271 en 2009), 477 consultations hospitalières d'addictologie (441 en 2009) et 278 établissements dotés de lits de sevrage (261 en 2009) a été recensé. En outre, au sein des établissements autorisés en psychiatrie, on dénombre 63 ELSA et 97 consultations d'addictologie. Enfin, parmi les établissements autorisés en psychiatrie, 52 dispose de lits pour sevrage simple.

Au sein des établissements ayant une structure d'urgence autorisée, 57 ne disposeraient ni de consultation d'addictologie, ni d'ELSA. La moitié des régions seulement est concernée et, parmi les établissements en question, un bon nombre se trouve dans des agglomérations disposant à proximité d'établissements ayant une ELSA et une consultation, avec lesquels des conventions pourront être formalisées facilement, *via* notamment les CPOM.

Les établissements relevant du niveau 2, niveau de recours, doivent disposer, outre des équipements de niveau 1, de lits d'hospitalisation en addictologie pour soins complexes, d'un hôpital de jour en addictologie et de soins de suite et de réadaptation. Le plan a fixé pour objectif de constituer un niveau de recours pour 500 000 habitants (environ 120 au niveau national).

Concernant les niveaux de recours, on dénombre 68 établissements dotés d'un hôpital de jour ayant une activité d'addictologie (dont la moitié autorisés en psychiatrie) et 119 établissements pourvus d'une unité de soins complexes (dont près des deux tiers reconnues). Au total, on compte 24 établissements de recours hors SSR (dont 5 autorisés en psychiatrie) et 113 établissements ayant une autorisation de SSR avec mention addictologie (avec un bon maillage des territoires).

Pour les établissements ayant une unité de soins complexes pas encore reconnue par l'ARS, la reconnaissance devra être programmée avec l'ARS et inscrite au CPOM de l'établissement, en cohérence avec le SROS.

Le niveau 3 est un niveau de recours régional qui dispose en plus des prestations et des composantes de niveaux 1 et 2, de professionnels chargés de l'enseignement, de la formation et de la recherche en addictologie. Cette équipe se trouve dans un des CHU de la région ou bien dans un établissement de santé (mentale) lié au CHU par une convention hospitalo-universitaire.

Il existe une grande disparité dans les régions pour leur mise en place, mais globalement la plupart des régions disposent de ressources dans ce domaine. On dénombre six régions disposant d'au moins un niveau 3, six autres régions disposant d'une unité de recherche universitaire faisant partie de la structure fédérative de recherche en addictologie et six autres régions disposant d'établissements déclarant une unité d'enseignement et de recherche en addictologie avec des personnels universitaires. Au total fin 2010, six régions seulement ne disposeraient pas de compétences en addictologie au niveau universitaire (Centre, Picardie, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, Corse et océan Indien).

ANNEXE III

ENQUÊTE DE SUIVI SUR LE PLAN ADDICTION (CHAMP SANITAIRE) – DONNÉES 2012

Validée par le secrétariat général, pour le CNP, le 15 mars 2013. – Visa CNP/SG 2013-56.

Aide au remplissage

Responsable du dossier :

Mme Cécile ANGLADE, chargée de mission - DGOS/Bureau R4
cecile.anglade@sante.gouv.fr

Responsable de l'enquête :

Mme Chantal LECHEVALIER - DGOS/USID
DGOS-usid@santé.gouv.fr

Champ de l'enquête

Les établissements de santé publics, les établissements privés participant au service public hospitalier, les établissements à statut juridique privé (France entière).

Références :

Plan 2007-2011 pour la prise en charge et la prévention des addictions ;

Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 ;

Circulaire DGS/6B/DHOS/O2 n° 2007-203 du 16 mai 2007 relative à l'organisation du dispositif de prise en charge et de soins en addictologie ;

Circulaire DHOS/O2 n° 2008-299 du 26 septembre 2008 relative à la filière hospitalière de soins en addictologie.

Objet de l'enquête

La présente enquête porte sur l'état des lieux des filières hospitalières de soins en addictologie mises en place dans le cadre de la structuration territoriale de la prise en charge des personnes ayant une conduite addictive.

Année de référence

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Remarques techniques

Le formulaire d'enquête est un fichier au format Excel. Il comporte :

1 onglet « coordonnées région », qui doit être renseigné par l'ARS ;

1 onglet « aide » listant et explicitant les données demandées aux établissements ;

1 onglet « Questionnaire_addictologie_2012 », décrit ci-dessous, à destination des établissements ;

1 onglet « Finess_etablissement » listant les établissements publics, ESPIC et privés.

ONGLET	QUESTIONS	MODE DE SAISIE	COMMENTAIRES
Questionnaire_addictologie_2012	Région FINESS (Et ou EJ) Raison sociale Identifiant technique DGOS	Menu déroulant	Pour faciliter le travail des établissements, la liste des régions et la liste des établissements sont proposées par menu déroulant. Cette liste est composée des établissements déjà connus suite à l'enquête 2011 et des établissements ayant une autorisation en SSR « addictologie ». Dans le cas où un établissement concerné par la prise en charge des personnes ayant une conduite addictive n'apparaîtrait pas dans cette liste, un encadré ouvert à la saisie est à disposition. Ces données sont également existantes dans la feuille « Finess_etablissement » complétée du nom de la commune, de la catégorie d'établissement et du secteur de structure.

ONGLET	QUESTIONS	MODE DE SAISIE	COMMENTAIRES
Questionnaire_addictologie_2012	Type d'autorisation pour les structures d'addictologie (SSR, MCO ou PSY)	Menu déroulant	Réponse : MCO, PSY, SSR
Questionnaire_addictologie_2012	Pôle de rattachement de l'addictologie (médecine ou psychiatrie)	Menu déroulant	Réponse : MCO, PSY
Questionnaire_addictologie_2012	Rattachement de l'addictologie (pôle/UF)	Texte	
Questionnaire_addictologie_2012	Nom du directeur financier	Texte	Il est demandé d'indiquer, pour chaque établissement, l'identité du directeur financier ainsi que son adresse mail.
Questionnaire_addictologie_2012	Adresse mail du directeur financier	Texte	
Questionnaire_addictologie_2012	Nom du médecin DIM	Texte	Il est demandé d'indiquer, pour chaque établissement, l'identité du médecin DIM ainsi que son adresse mail.
Questionnaire_addictologie_2012	Adresse mail du médecin DIM	Texte	
Questionnaire_addictologie_2012	Nom du médecin responsable de l'activité d'addictologie	Texte	Il est demandé d'indiquer, pour chaque établissement, l'identité du médecin responsable de l'activité d'addictologie ainsi que son adresse mail.
Questionnaire_addictologie_2012	Adresse mail du médecin responsable de l'activité d'addictologie	Texte	
Questionnaire_addictologie_2012	Quel est le montant total versé au titre de 2012 par l'ARS (MIG) ?	Nombre	L'établissement reportera le montant, en milliers d'euros, correspondant aux MIG versées au titre de l'année 2012 par l'ARS. L'agence effectuera un contrôle de cohérence entre les montants renseignés par les établissements et les montants alloués par l'ARS.
Questionnaire_addictologie_2012	Dont crédits nouveaux en 2012	Nombre	
Questionnaire_addictologie_2012	Quel est le montant total versé au titre de 2012 par l'ARS (DAF) ?	Nombre	L'établissement reportera le montant, en milliers d'euros, correspondant aux MIG allouées au titre de l'année 2012 par l'ARS. L'agence effectuera un contrôle de cohérence entre les montants renseignés par les établissements et les montants versés par l'ARS.
Questionnaire_addictologie_2012	Dont crédits nouveaux en 2012	Nombre	
<p>L'autorisation pour une structure d'urgence : l'objectif de cet item est de vérifier que chaque établissement ayant une autorisation pour l'activité d'urgence et doté d'une structure des urgences au sens du décret n° 2006-576 du 22 mai 2006, dispose, soit directement, soit par une convention conclue avec un autre établissement, d'une équipe de liaison et d'une consultation addictologie. Si l'établissement répond « oui », il devra disposer d'une équipe de liaison et d'une consultation, ou avoir passé convention avec un autre établissement en disposant (cf. observations ci-après sur l'équipe de liaison et les consultations). Équipe de liaison : l'établissement répondra « oui » s'il dispose d'une structure répondant aux préconisations des circulaires du 16 mai 2007 relative à l'organisation du dispositif de prise en charge et de soins en addictologie et du 26 septembre 2008 relative à la filière hospitalière de soins en addictologie. Si l'établissement répond par la négative alors qu'il a fait une réponse affirmative à la question relative à la structure d'urgence, il se placera à la ligne 26 « si non, l'établissement a-t-il signé une convention avec un établissement assurant l'intervention d'une équipe de liaison ? » pour vérifier que l'établissement a mis en place le dispositif prévu en application des dispositions de la circulaire du 26 septembre 2008 – annexe III, point 4.</p>			
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement de santé dispose-t-il d'une structure des urgences autorisée ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON ; Validation de cette question par l'ARS
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de patients accueillis aux urgences pour un problème d'addiction	Texte	Références : codes de la CMD20
Questionnaire_addictologie_2012	Pourcentage de patients accueillis aux urgences pour un problème d'addiction par rapport au nombre total de patients	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Pourcentage de patients mineurs accueillis aux urgences pour un problème d'addiction par rapport au nombre total de patients	Nombre à 2 décimales	

ONGLET	QUESTIONS	MODE DE SAISIE	COMMENTAIRES
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement est-il doté d'une équipe de liaison ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Si OUI, veuillez remplir les champs suivants :		
Questionnaire_addictologie_2012	Montant des crédits MIG ou DAF attribués à l'ELSA	Nombre	
Questionnaire_addictologie_2012	Période de création de la structure	Menu déroulant	L'établissement choisira dans la cellule l'une des réponses proposées
Questionnaire_addictologie_2012	Service de rattachement de l'équipe de liaison	Texte	
Questionnaire_addictologie_2012	ETP médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	L'établissement indiquera le nombre d'équivalents temps plein correspondant aux personnels médicaux, IDE et autres non médicaux (psychologue, assistant social, diététicien, secrétaire...) exerçant dans la structure. Existant au 31/12/2012: nombre total d'ETP rémunérés au 31/12/2012. Rappel: 1 ETP = 10 demi-journées, soit ½ journée = 0,10 ETP, etc.
Questionnaire_addictologie_2012	ETP non médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP IDE	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP psychologues	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre total de patients en 2012 (file active)	Nombre entier	L'établissement reportera le nombre total de patients vus par l'équipe de liaison dans quelque structure que ce soit, au cours de l'année 2012.
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre d'interventions de formation réalisées auprès de professionnels de santé en 2012	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Est-ce que l'ELSA intervient dans un autre établissement de santé (service de médecine d'urgence en particulier)	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Si NON, l'établissement a-t-il signé une convention avec un établissement ayant une équipe de liaison en addictologie ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Si oui, préciser quel établissement	Menu déroulant	Choisir l'établissement dans la liste proposée.
Consultations d'addictologie			
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement est-il doté de consultations d'addictologie ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Si OUI, veuillez remplir les champs suivants :		
Questionnaire_addictologie_2012	Montant des crédits MIG ou DAF attribués à la consultation	Nombre	
Questionnaire_addictologie_2012	Période de création de la structure	Menu déroulant	L'établissement choisira dans la cellule l'une des réponses proposées
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de demi-journées d'ouverture hebdomadaire en 2012	Nombre à 2 décimales	L'établissement indiquera les plages d'ouverture hebdomadaire de la consultation, exprimées en nombre de demi-journées par semaine (maximum 10).

ONGLET	QUESTIONS	MODE DE SAISIE	COMMENTAIRES
Questionnaire_addictologie_2012	Alcool	Menu déroulant Réponse : OUI, NON	L'établissement précisera la nature des consultations dispensées, en renseignant un ou plusieurs des items parmi les orientations proposées : alcool, tabac, drogues, médicaments, addictions sans produit. Ceci a pour but de vérifier le caractère généraliste de la consultation et, dans le cas contraire, d'identifier les addictions non prises en charge. Par ailleurs, le dispositif d'urgence est celui inscrit dans la circulaire du 26 septembre 2008 – annexe IV, point 4.
Questionnaire_addictologie_2012	Tabac		
Questionnaire_addictologie_2012	Drogues illicites		
Questionnaire_addictologie_2012	Médicaments		
Questionnaire_addictologie_2012	Jeux (dont jeux en ligne)		
Questionnaire_addictologie_2012	Autres		
Questionnaire_addictologie_2012	Si « autres », veuillez préciser l'addiction	Texte libre	
Questionnaire_addictologie_2012	ETP médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	L'établissement indiquera le nombre d'équivalents temps plein correspondant aux personnels médicaux, IDE et autres non médicaux (psychologue, assistant social, diététicien, secrétaire...) exerçant dans la structure. Existant au 31/12/2012 : nombre total d'ETP rémunérés au 31/12/2012. Rappel : 1 ETP = 10 demi-journées, soit ½ journée = 0,10 ETP, etc.
Questionnaire_addictologie_2012	ETP non-médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP IDE	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP psychologues	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de consultations réalisées en 2012	Nombre entier	Sur la base des consultations dispensées par le personnel médical.
Questionnaire_addictologie_2012	Pourcentage de patients de la consultation hospitalisés pour sevrage	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre total de patients en 2012 (file active)	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre de patients ayant été reçu en consultations d'addictologie.
Questionnaire_addictologie_2012	Si NON, l'établissement a-t-il signé une convention avec un établissement ayant des consultations d'addictologie ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Si oui, préciser quel établissement	Menu déroulant	Choisir l'établissement dans la liste proposée.
<p>Hospitalisation pour sevrage simple</p> <p>L'établissement indiquera s'il dispose de lits d'hospitalisation pour sevrage simple au sens des circulaires du 16 mai 2007 et du 26 septembre 2008. Si « oui », ces lits sont-ils regroupés au sein d'une même unité ou dans d'autres unités non dédiées ? L'établissement précisera si les lits sont :</p> <p>1. Au sein d'une même unité, une unité de court séjour addictologique – cf. annexe II de la circulaire du 26 septembre 2008.</p> <p>2. Ou dans d'autres unités – cf. annexe III de la circulaire du 16 mai 2007 – en précisant les orientations.</p>			
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement est-il doté de lits d'hospitalisation pour sevrage simple ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON

ONGLET	QUESTIONS	MODE DE SAISIE	COMMENTAIRES
Questionnaire_addictologie_2012	Si OUI, veuillez remplir les champs suivants :		
Questionnaire_addictologie_2012	Existe t-il des lits installés au sein même de l'unité court séjour addictologie ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Existe t-il des lits installés dans d'autres unités hospitalières ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Si OUI, veuillez préciser lesquelles :		
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre total de lits en 2012	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre de lits installés destinés à cette activité
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre total de séjours pour sevrages simples en 2012 dans l'établissement	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre de séjours rattachés aux hospitalisations pour sevrage simple
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre total de patients en 2012 (file active)	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre de patients hospitalisés pour des sevrages simples.
Unité d'hospitalisation pour soins complexes			
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement est-il doté d'une unité d'hospitalisation pour soins complexes ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Si OUI, veuillez remplir les champs suivants		
Questionnaire_addictologie_2012	Période de création de la structure	Menu déroulant	L'établissement choisira dans la cellule l'une des réponses proposées
Questionnaire_addictologie_2012	ETP médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	L'établissement indiquera le nombre d'équivalents temps plein correspondant aux personnels médicaux et personnels non médicaux exerçant dans la structure. Existant au 31/12/2012 : nombre total d'ETP rémunérés au 31/12/2012. Rappel : 1 ETP = 10 demi-journées, soit ½ journée = 0,10 ETP, etc.
Questionnaire_addictologie_2012	ETP non médicaux existants au 31/12/2012	nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP IDE	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP psychologues	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de lits en 2012	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre de lits installés destinés à cette activité
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de séjours pour sevrages complexes dans l'unité d'hospitalisation pour soins complexes en 2012	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Pourcentage approximatif de séjours pour sevrages simples dans l'unité d'hospitalisation pour soins complexes	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Pourcentage approximatif de séjours pour sevrages complexes dans l'unité d'hospitalisation pour soins complexes	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre total de patients en 2012 (file active)	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre total de patients pris en charge en 2012 dans la structure
Questionnaire_addictologie_2012	Agrément de l'ARS pour « unité de soins/sevrages complexes » obtenu ou prévu en 2013	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON

ONGLET	QUESTIONS	MODE DE SAISIE	COMMENTAIRES
Unité d'hospitalisation de jour en addictologie			
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement est-il doté d'une unité d'hospitalisation de jour en addictologie ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Si OUI, veuillez remplir les champs suivants :		
Questionnaire_addictologie_2012	Période de création de la structure	Menu déroulant	L'établissement choisira dans la cellule l'une des réponses proposées
Questionnaire_addictologie_2012	Autorisation hôpital de jour en addictologie (médecine ou psychiatrie)	Menu déroulant	Réponse : MCO, PSY
Questionnaire_addictologie_2012	ETP médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	L'établissement indiquera le nombre d'équivalents temps plein correspondant aux personnels médicaux, IDE, psychologues et autres non médicaux (assistant social, diététicien, secrétaire...) exerçant dans la structure. Existant au 31/12/2012 : nombre total d'ETP rémunérés au 31/12/2012. Rappel : 1 ETP = 10 demi-journées, soit ½ journée = 0,10 ETP, etc.
Questionnaire_addictologie_2012	ETP non-médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP IDE	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP psychologues	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de places en hospitalisation de jour en 2012	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre de places dans l'hôpital de jour
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de séances ou de venues en 2012	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre total de séances ou venues en 2012 dans la structure
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre total de patients en 2012 (file active)	Nombre entier	L'établissement indiquera le nombre total de patients pris en charge en 2012 dans la structure
SSR mention addictologie			
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement est-il doté d'une autorisation SSR mention addictologie ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Période de création de la structure	Menu déroulant	L'établissement choisira dans la cellule l'une des réponses proposées
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de lits et places autorisées en 2012	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	ETP médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	ETP personnels non médicaux existants au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP IDE	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Dont ETP psychologues	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre total de patients en 2012 (file active)	Nombre entier	
Enseignement recherche			
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement est-il doté d'une unité enseignement et recherche en addictologie ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON

ONGLET	QUESTIONS	MODE DE SAISIE	COMMENTAIRES
Questionnaire_addictologie_2012	Si OUI, veuillez remplir les champs suivants :		
Questionnaire_addictologie_2012	Période de création de la structure	Menu déroulant	L'établissement choisira dans la cellule l'une des réponses proposées
Questionnaire_addictologie_2012	Existence d'une convention avec un CHU en 2012	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	ETP médicaux participant à l'activité de niveau 3 (enseignement et recherche) au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	L'établissement indiquera le nombre d'équivalents temps plein correspondant aux personnels médicaux, personnels universitaires et personnels non médicaux exerçant dans la structure. Existant au 31/12/2012: nombre total d'ETP rémunérés au 31/12/2012. Rappel : 1 ETP = 10 demi-journées, soit ½ journée = 0,10 ETP, etc.
Questionnaire_addictologie_2012	ETP universitaires participant à l'activité de niveau 3 (enseignement et recherche, cf. circulaire du 28/09/2008) au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	ETP non médicaux participant à l'activité de niveau 3 (enseignement et recherche, cf. circulaire du 28/09/2008) au 31/12/2012	Nombre à 2 décimales	
Questionnaire_addictologie_2012	Création d'un ETP PH addiction sans substance (supervision clinique et formation) en 2012 ou programmée en 2013	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Unité d'affectation du PH addiction sans substance	Texte	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de formations dispensées en 2012 ou envisagées en 2013 sur l'addiction sans substances auprès des acteurs sanitaires	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de formations dispensées en 2012 ou envisagées en 2013 sur l'addiction sans substances auprès des acteurs médicosociaux	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de projets de recherche financés et initiés en 2012 dont l'unité est l'investigateur principal	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de formations universitaires dispensées par l'unité en 2012 (DU, DIU...)	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Intervention dans la formation universitaire médicale en 2012	Nombre à 2 décimales	Nombre d'heures total LMD
Questionnaire_addictologie_2012	Intervention dans la formation universitaire paramédicale en 2012	Nombre à 2 décimales	Nombre d'heures total IDE, kinés, SF...
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de publications dans des revues à comité de lecture en 2012	Nombre entier	Seules les publications dans ces revues seront comptabilisées.
Intégration de l'établissement dans le dispositif d'addictologie (utiliser la partie « commentaires » ci-dessous si besoin)			
Questionnaire_addictologie_2012	L'établissement dispose-t-il d'un volet addiction dans son projet d'établissement ?	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON

ONGLET	QUESTIONS	MODE DE SAISIE	COMMENTAIRES
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de conventions existantes avec des établissements sanitaires (SSR, HJ...) en 2012	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de conventions prévues avec des établissements sanitaires (SSR, HJ...) en 2013	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de conventions existantes avec des établissements médico-sociaux (CSAPA) en 2012	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Nombre de conventions prévues avec des établissements médico-sociaux (CSAPA) en 2013	Nombre entier	
Questionnaire_addictologie_2012	Existence d'une convention avec un réseau de santé en 2012	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Signature d'une convention avec un réseau de santé prévue en 2013	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Présence d'une UCSA ou d'un SMPR	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Commentaires de l'établissement de santé	Texte libre	255 caractères maximum
Questionnaire_addictologie_2012	Validation du questionnaire par l'établissement de santé	Menu déroulant	Réponse : OUI, NON
Questionnaire_addictologie_2012	Validation du questionnaire par l'ARS, (reconnaissance USC, service de médecine d'urgence, montant versé en 2012, unité d'enseignement et de recherche)	Menu déroulant	Validation du questionnaire par l'ARS, notamment pour les questions portant sur la reconnaissance USC, service de médecine d'urgence autorisé, montant alloué en 2012, unité d'enseignement et de recherche.
Questionnaire_addictologie_2012	Commentaires de l'ARS	Texte libre	255 caractères maximum

ANNEXE IV

QUESTIONNAIRE VOLET MÉDICO-SOCIAL ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Enquête sur la mise en œuvre du Plan pour la prise en charge et la prévention des addictions 2007-2011 Volet médico-social et actions de santé publique	
<p><i>Merci de renseigner les cases blanches ci-dessous.</i> L'enquête comporte un onglet régional et un onglet par département</p> <p style="text-align: center;">Données au 31 décembre 2012</p>	
Région	
Dispositif spécialisé	
Nombre de CAARUD dans la région	
Nombre d'unités mobiles	
Nombre de CAARUD gérés par une association	
Nombre de CAARUD gérés par un établissement de santé	
Nombre de CAARUD intervenant en milieu pénitentiaire	
Nombre de CSAPA dans la région	
Nombre de CSAPA "généraliste"	
Nombre de CSAPA "spécialisé alcool"	
Nombre de CSAPA "spécialisé drogues illicites"	
Nombre de CSAPA gérés par une association	
Nombre de CSAPA gérés par un établissement de santé	
Nombre de CSAPA gérés par une collectivité territoriale	
Nombre de CSAPA gérés par un groupement de coopération	
Nombre de CSAPA prenant en charge les addictions sans substance	
Nombre de CSAPA extérieurs intervenant en milieu pénitentiaire	
Nombre de consultations jeunes consommateurs répertoriées et financées (telles que définies à l'annexe 4 de la circulaire du 28/02/08 relative à la mise en place des CSAPA)	
Nombre de CSAPA ayant un partenariat formalisé avec un établissement de santé (MCO, PSY, SSR)	
Dont partenariats formalisés par une convention	
un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	
Dont partenariats formalisés par une convention	
un réseau local d'addictologie	
Dont partenariats formalisés par une convention	
la médecine de ville	
Dont partenariats formalisés par une convention	
une structure d'accueil des jeunes (Point Accueil Ecoute Jeunes, Maisons des adolescents, ...)	
Dont partenariats formalisés par une convention	
un mouvement d'entraide	
Dont partenariats formalisés par une convention	
une association	
Dont partenariats formalisés par une convention	
autre (précisez)	
Prise en charge et hébergement thérapeutique	
Nombre de places en centre thérapeutique résidentiel (CTR)	
Nombre de places en communauté thérapeutique (CT)	
Nombre de places en appartement thérapeutique relais (ATR)	
Nombre de places en famille d'accueil	
Nombre de places en structure d'urgence et de transition (hors nuits d'hôtel mais inclus les places en sleep'in)	
Nombre de places en appartement de coordination thérapeutique (ACT) accessibles aux usagers de substances psychoactives	
Dont places accessibles aux usagers en traitement de substitution	

Réduction des risques	
Nombre d'automates distributeurs et échangeurs de matériel d'injection quel que soit le gestionnaire	
Nombre de programmes d'échanges de seringues en pharmacie	
Nombre d'officines participant à un programme d'échanges de seringues	
Nombre de structures non CAARUD et non CSAPA ayant une activité de RDR	
Actions de prévention dans des domaines spécifiques	
Avez-vous réalisé des actions de santé publique concernant la consommation de substances psychoactives pendant la grossesse	
en direction du grand public ?	
en direction des professionnels de santé ?	
Avez-vous réalisé une action de santé publique concernant les addictions sans substance	
en direction du grand public ?	
en direction des professionnels de santé ?	
Nombre d'actions de formation au "repérage précoce et intervention brève" (RPIB) à destination des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmières, dentistes...) réalisées en 2012, quel que soit le financeur ou l'opérateur	
Réseaux d addictologie	
Nombre de réseaux spécifiquement consacrés à la prise en charge des addictions	
Montant du financement en 2012	
Soutien aux associations	
Nombre d'associations dans le champs addictions financées dans le cadre du FIR	
Montant du financement en 2012	
Nombre de mouvements d'entraide financés dans le cadre du FIR	
Montant du financement en 2012	
Nombre de mouvements d'entraide intervenant en lien avec des établissements de santé	
Nombre de mouvements d'entraide intervenant en lien avec des établissements médico-sociaux	
Schémas régionaux d'addictologie	
Les addictions figurent-elles comme axe ou priorité dans le PSRS ou dans l'un des schémas régionaux ?	
Précisez lequel (plusieurs possibles)	
Votre région avait-elle adopté un schéma régional d'addictologie ?	
Commissions régionales addictions	
Votre région a-t-elle mis en place une commission régionale addictions?	
Au niveau départemental ?	
Au niveau régional ?	
Médecins relais	
Nombre de médecins relais désignés	
Nombre d'usagers vus par les médecins relais	en 2011
	en 2012
Commentaires	
Lister 3 points forts de la région	
Lister 3 points faibles de la région	
Commentaire libre	